

Vers des milices populaires : mythe ou réalité future ?



Je vous livre l'extrait d'un document avec 2 questions :

1- ce document est-il réel ou une oeuvre de fiction ?

2- qu'en pensez-vous ?

« Manifeste – Préambule des 58

Aujourd'hui, 17 août 2022, sur mandat des 58, nous rendons public le présent manifeste.

Nous parlerons ici surtout de préambule puisqu'un certain nombre de variables sont encore à définir et que le futur se chargera aussi, au gré des réponses institutionnelles ou gouvernementales, à affiner le plan d'organisation de ce qui vient d'être initié par l'avant-garde.

« Les travaux préparatoires des 58 ont permis de clarifier les points-clés suivants :

– Premièrement **le constat** : la France est parvenue à un point de déliquescence quasi absolue entraînant dans sa chute tout ce qui avait pu faire, à une autre époque, sa grandeur et sa fierté : détérioration fatale de ses services publics, en particulier son hôpital, son école, sa sécurité sociale, mais

aussi ses acquis culturels et historiques, la haute tenue d'éducation de sa population, etc. De l'exemple qu'elle pouvait inspirer au bénéfice du progrès humaniste et universaliste, les politiciens de tous bords l'ont tirée depuis les années 80 vers un recul social et culturel difficilement imaginable à l'époque mais permettant aujourd'hui de mesurer l'immense dégât infligé à notre pays, ouvert désormais à tous les reniements et toutes les dérives semi-féodales ou ultra-libérales : ubérisation de la société et destruction des liens de travail, paupérisation et précarisation de notre jeunesse, augmentation sans limites des privilèges accordés généreusement et sans contrepartie aux nantis, aveuglement systématique face aux dangers manifestes de l'immigration non contrôlée et subséquemment ouverture à la délinquance et à l'islamisation progressive. Les politiciens renégats, depuis 1982 avec le tournant dit de « la rigueur », tournant le dos aux aspirations du peuple français, ont progressivement et exponentiellement, avec la complicité des gouvernements successifs jusqu'à aujourd'hui, disloqué le cadre républicain de notre pays et détricoté tout ce qui avait pu être construit de positif pour notre peuple depuis 1945. Ceci est un fait et non une opinion.

– Deuxièmement la **conviction que nul progrès social ni inversion idéologique n'est à attendre des politiciens en poste**, qu'ils fassent partie du personnel macronien ou qu'ils leur soient complices ou inféodés de par leur participation au fonctionnement anti-démocratique de la Ve République. Le deuxième mandat du Président Macron, entamé avec l'espoir que sa défaite relative aurait permis qu'un semblant de démocratie s'exprimât à l'Assemblée nationale et pût tempérer ou s'opposer aux plans anti-populaires du gouvernement, montre déjà que l'Assemblée-croupion reste définitivement et malheureusement une chambre d'enregistrement des volontés de l'exécutif. Il n'y a donc de ce côté rien à attendre ni pour sauver les services publics de la France ni pour redresser son économie ni pour améliorer le sort de la fraction la plus

pauvre de sa population ni pour mettre un frein aux décisions supranationales de l'Union européenne. Il en va de même pour toutes les problématiques auxquelles tout un chacun est désormais exposé en permanence dans notre pays : l'immigration sauvage, l'islamisation, la délinquance, les agressions anti-policières, etc. L'ancienne boussole démocratique et laïque républicaine est désormais entièrement remplacée par le discours ultra-libéral et les dérives intellectuelles sectaires ou sommaires (café du commerce ou wokisme).

– Troisièmement, et faute de continuer à « espérer » un énorme virage historique, politique ou révolutionnaire qui viendrait tous nous surprendre, les 58 se devaient de construire la **réponse politique face à un tel dilemme**. Nul ne croit actuellement, après une large discussion sur le « Que faire ? » que le salut puisse venir rapidement des objectifs politiques d'un quelconque parti politique fonctionnant ou pas dans le cadre des institutions de la Ve République. Pas davantage du côté de la démocratie syndicale que les graves atteintes à la représentation syndicale par les gouvernements des présidents Hollande et Macron semblent avoir réduite à un fantôme social.

Le temps est donc à l'action, aussi bien sur le plan individuel que sur le plan collectif. Cela signifie que les 58 considèrent légitime toute action individuelle et collective exprimant le rejet des conséquences sociales des politiques gouvernementales suivies jusqu'à présent ou exprimant le refus du laxisme ou des manquements de l'État. Ceci excluant malgré tout et jusqu'à nouvel ordre la brutalité disproportionnée ou l'atteinte physique des personnes sans motif de légitime défense ou de conditions liées à une situation d'urgence. Venir en aide à la police ou aux pompiers en cas d'agression par des bandes, intervenir pour stopper des rodéos ou des actes de délinquance, punir cambrioleurs, dealers, squatters, agresseurs de toutes sortes, par exemple, ne seront pas considérés comme illégitimes ou exagérés : la force du peuple

remplacera si de besoin la sanction que l'État est incapable d'apporter à la malveillance. De même toute action visant à réprimer, gêner ou empêcher l'exercice du pouvoir par le personnel macronien, qu'il soit parlementaire, membre de l'exécutif ou allié objectif de ce personnel, sera apprécié positivement. Cette réponse populaire, apportée individuellement ou par association, sera toujours considérée comme la première expression d'un acte de résistance louable et méritant et le premier pas vers ce que l'on pourrait dénommer la nouvelle **Armée clandestine républicaine**.

L'émergence graduelle de la résistance populaire ne se fera pas par la constitution d'un groupe ou d'un parti ni par toute autre organisation formelle. Elle n'existera que de par la cooptation a posteriori, de façon anonyme et clandestine. Aucun nom ne sera jamais communiqué afin de protéger le dispositif en construction. Une seule instance sera à même de refléter la doctrine des travaux d'organisation des 58 ; en l'état actuel des choses, ce sera le porte-parolat, confié sous mandat sur un temps actuellement indéfini à xxx ^[1], lequel s'abstiendra, par sécurité envers l'actuelle organisation, de toute action personnelle ou de tout fait répréhensible. Son rôle consistera principalement à **donner du sens** aux actions individuelles ou collectives et à expliciter au public les visées réelles du manifeste des 58. Il est donc le seul interlocuteur possible.

« Donner du sens » consiste à préciser les limites de l'exercice d'une action ainsi que, a posteriori, légitimer ou non ce qui fut fait et reconnaître celui ou celle qui a agi comme soldat de l'organisation. »

Patrick Loiseau

^[1] Par décision du Bureau provisoire, et pour des raisons de sécurité globale, le nom du porte-parole ne sera diffusé qu'après le lancement réussi de la campagne d'information.